



Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs

## **PROJET D'ETABLISSEMENT**

---

### **LA MAISON RELAIS FONTBLANCHE**

Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs

3 Rue Palestro 13003 Marseille

Projet d'établissement validé en Conseil d'Administration le : 09/02/2021



<b>1.</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION .....</b>	<b>5</b>
1.1.	<i>L'histoire et les valeurs de l'association .....</i>	5
1.1.1.	<i>Les textes fondateurs .....</i>	5
1.1.2.	<i>L'évolution de l'association .....</i>	5
1.1.3.	<i>La structuration de l'association en 2020.....</i>	9
1.2.	<i>L'identité de l'association en 2020 .....</i>	14
1.2.1.	<i>Accompagner la jeunesse dans tous ses états / ses composantes.....</i>	14
1.2.2.	<i>Son histoire et ses valeurs .....</i>	15
1.2.3.	<i>L'accompagnement global et personnalisé .....</i>	15
<b>2.</b>	<b>PRÉSENTATION DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
2.1.	<i>L'histoire de la Filière Habitat sur le territoire Vitrollais.....</i>	17
2.2.	<i>L'histoire de la Maison Relais .....</i>	17
2.2.1.	<i>Le cadre de réflexion .....</i>	17
2.2.2.	<i>La Maison Relais : un dispositif d'Habitat Accompagné .....</i>	17
<b>3.</b>	<b>LES MISSIONS.....</b>	<b>18</b>
3.1.	<i>L'histoire du dispositif Maison Relais .....</i>	18
3.2.	<i>Le cadre juridique des Maisons Relais .....</i>	18
3.3.	<i>Les principales missions .....</i>	19
<b>4.</b>	<b>LA POPULATION ACCUEILLIE .....</b>	<b>20</b>
4.1.	<i>Rappel des textes.....</i>	20
4.2.	<i>Le choix de l'AAJT .....</i>	20
4.2.1.	<i>Capacité d'accueil, genre, âge et situation familiale de la population .....</i>	20
4.2.2.	<i>Situation sociale de la population cible.....</i>	20
4.3.	<i>Les modalités d'orientation et d'admission du public .....</i>	20
4.3.1.	<i>Les modalités d'orientation .....</i>	20
4.3.2.	<i>Les modalités d'admission .....</i>	20
<b>5.</b>	<b>L'OFFRE DE SERVICE .....</b>	<b>22</b>
5.1.	<i>Un logement durable .....</i>	22
5.1.1.	<i>Le cadre de vie .....</i>	22
5.1.2.	<i>Les logements privés .....</i>	22
5.1.3.	<i>Les espaces collectifs.....</i>	23
5.2.	<i>L'accompagnement socio-éducatif .....</i>	23
5.2.1.	<i>Spécificités de l'accompagnement socio-éducatif en Maison Relais.....</i>	23
5.2.2.	<i>L'accompagnement socio-éducatif proposé par la Maison Relais de FontBlanche...23</i>	23
5.3.	<i>La vie collective .....</i>	24
5.3.1.	<i>La culture comme outil de remobilisation .....</i>	25
5.3.2.	<i>Les autres supports de la vie collective .....</i>	25
<b>6.</b>	<b>LE RESPECT DES DROITS ET LIBERTES DES PERSONNES.....</b>	<b>26</b>
6.1.	<i>Les outils .....</i>	26
6.2.	<i>Dans le logement .....</i>	26
6.3.	<i>Lors de l'accompagnement .....</i>	26

<b>7. LES PARTENARIATS.....</b>	<b>27</b>
7.1. <i>Rappel</i> .....	27
7.2. <i>Les partenaires</i> .....	27
<b>8. LES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>28</b>
8.1. <i>La composition de l'équipe</i> .....	28
8.1.1. <i>Les ressources affectées à la Maison Relais</i> .....	28
8.1.2. <i>Les ressources additionnelles</i> .....	28
8.2. <i>L'organisation de l'équipe</i> .....	28
8.2.1. <i>Les tâches</i> .....	28
8.2.2. <i>La continuité</i> .....	29
8.3. <i>La formation continue</i> .....	29
8.4. <i>Le soutien aux professionnels</i> .....	29
8.5. <i>La prévention des risques psychosociaux</i> .....	29
<b>9. LES OBJECTIFS .....</b>	<b>30</b>
9.1. <i>L'amélioration continue de la qualité</i> .....	30
9.1.1. <i>Les modalités de mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne</i> .....	30
9.1.2. <i>L'élaboration du référentiel</i> .....	30
9.2. <i>Les axes d'amélioration du service</i> .....	31
9.2.1. <i>L'admission</i> .....	31
9.2.2. <i>L'accompagnement</i> .....	31
9.2.3. <i>La vie collective</i> .....	32
9.2.4. <i>La gestion des logements</i> .....	32
9.3. <i>Les axes de développement de l'association</i> .....	32

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

## 1.1. L'histoire et les valeurs de l'association

### 1.1.1. Les textes fondateurs

L'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT) a été créée en 1954 autour du projet de, selon un extrait des statuts de l'association, objet de L'AAJT :

*« Soutenir matériellement et moralement principalement les jeunes travailleurs, apprentis, étudiants et toute personne nécessitant que lui soit offerte la possibilité d'entrer et de demeurer dans la vie active de manière décente, sans aucune distinction (...) ».*

Les textes fondateurs de l'époque ancrent l'association dans :

- **le mouvement de l'éducation populaire**, selon un extrait des textes fondateurs de l'association,

*« De la condition faite aux jeunes dépend la société de demain. Elle sera la leur. Ils auront, à leur tour, la mission de construire le monde à venir. Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique et notamment que :*

- *la tolérance est inséparable de l'exigence,*
- *la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective,*
- *le respect fonde l'autorité,*
- *l'écoute légitime la parole »,*

- **le service aux jeunes travailleurs défavorisés**, selon les propos tenus par Jean DURAND, Président de l'association de 1954 à 1984,

*« Nous travaillons au service d'une jeunesse souvent désorientée, qu'il faut aider et aimer. Il faut être au service du plus pauvre, pour qu'il soit reconnu, et qu'il tienne sa place dans une société très dure, qu'il aborde sans garantie. C'est le programme, le pari, la tâche prioritaire de l'association. Il faut s'y atteler avec une volonté bien affective et beaucoup d'optimisme. Il faut aussi réfléchir à la dimension spirituelle du jeune qui nous fait face. Le comprendre, c'est le prendre avec toutes ses meurtrissures physiques, psychologiques et morales. C'est l'écouter avec une longue patience. C'est savoir aussi refuser, dire « non ». Le fascisme et l'ambiguïté n'ont jamais structuré une personnalité à la recherche de repères dans le désert de sa pauvre vie ».*

### 1.1.2. L'évolution de l'association

#### 1.1.2.1. L'évolution du public

L'évolution du contexte socio-économique a modifié et diversifié le visage de la jeunesse défavorisée et celui du public accueilli. Initialement composé de jeunes éloignés de leur famille pour des raisons principalement liées à l'exode rural, il s'est élargi à ceux éloignés de leur famille pour des raisons affectives ; puis à ceux éloignés pour des raisons géopolitiques. C'est ainsi que les missions de l'AAJT se sont étendues à l'accompagnement socio-éducatif et qu'elle a accueilli un nombre de plus en plus important de jeunes migrants, souvent primo-arrivants.

### **1.1.2.2. L'inscription de l'association dans les politiques publiques qui œuvrent pour la jeunesse défavorisée**

La réponse aux problématiques désormais très variées de la jeunesse défavorisée a été progressivement prise en compte dans les différentes politiques publiques :

- la politique de l'Habitat Jeunes pour :
  - les jeunes travailleurs,
  - les jeunes en formation ou apprentissage,
- la politique de la Protection de l'Enfance pour :
  - les Mineurs Non Accompagnés (MNA),
  - les jeunes majeurs sortants de MECS,
- la politique de l'Asile pour :
  - les demandeurs d'asile,
  - les bénéficiaires de la protection internationale,
- la politique de l'Hébergement pour :
  - les jeunes en rupture sociale et familiale,
  - les jeunes « sans chez eux ».

Comme en témoignent les dates repères de son histoire, l'AAJT a su adapter son projet initial en créant au fil du temps de nouveaux services ou dispositifs qui répondent aux différentes situations de la jeunesse et s'inscrivent dans ces quatre champs des politiques publiques.

## Les dates repères de l'histoire de l'AAJT

Dates	Lieu	Intitulé du service	Objet
1954	Création de l'AAJT		
1962	5 bd Saint Jean 13010 Marseille	CHRS Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	Propose un hébergement avec un suivi socio-éducatif pour les Jeunes en Insertion Sociale et Professionnelle (63 places, 18-25 ans, hommes)
1967	3 rue Palestro 13003 Marseille	FJT Escale St Charles Foyer de Jeunes Travailleurs	Accueille les apprentis, étudiants et demandeurs d'emploi (89 chambres, 18-25 ans, mixte)
1986	3 rue Palestro 13003 Marseille	ASE Aide Sociale à l'Enfance	Accueille 24 jeunes de 16 à 21 ans
1987	Réflexion nationale de l'UFJT autour des « Jeunes AUTEURS, Jeunes ACTEURS »		
1990	32 rue de Crimée 13003 Marseille	FJT Phocéen Foyer de Jeunes Travailleurs	Logements pour les Jeunes Travailleurs (81 logements, 18-30 ans, mixte)
1995	32 rue de Crimée 13003 Marseille	RILE Réseau d'initiatives Locales pour l'Emploi	Propose un accompagnement vers l'emploi ou un soutien aux initiatives
1998	30 av de la Croix Rouge 13013 Marseille	UHU Unité d'Hébergement d'Urgence	Héberge les SDF orientés par le 115 (35 places, 18-25 ans, mixte)
2002	30 av de la Croix Rouge 13013 Marseille	HS Hébergement Spécifique	Héberge les demandeurs d'asile (20 places, 18-26 ans)
2007	6 rue Auger & 9 rue Linné 13004 Marseille	RS Blancarde Résidence Sociale	Logements pour Jeunes Travailleurs (20 logements, 18-30 ans, mixte)
2007	30 av de la Croix Rouge 13013 Marseille	HS devient CADA Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile	Héberge les demandeurs d'asile (20 places, 18-26 ans)
2008	5 bd Saint Jean 13010 Marseille	Travaux de la Capelette	Déménagement du CHRS
2009	30 av de la Croix Rouge 13013 Marseille	Réhabilitation Roseraie	1 an de travaux, des locaux réaménagés dans le cadre du plan d'humanisation de l'accueil en CHRS
2009	3 rue Palestro 13003 Marseille	B.H.A.J. Boutique Habitat Jeunes	Fusion absorption de l'AMGAR, parc diffus et ouverture du service Accueil Information Orientation Logement
2010	3 rue Palestro 13003 Marseille	Rénovation Accueil Escale Saint Charles	Lancement de la rénovation de l'Escale St Charles Accueil, espace BHAJ réaménagé
2012	5 – 7 rue Joven 13003 Marseille	JOUVEN FJT Résidence Sociale	Ouverture février 2012, 86 logements Acquisition en VEFA par l'AAJT

<b>2012</b>	5 bd St Jean 13010 Marseille	Capelette / Roseraie CHRS Marius Massias	Echange avec la Ville de Marseille des locaux neufs de la Capelette contre le site de la Roseraie Fusion des CHRS Marius Massias et de la Roseraie
<b>2013</b>	3 rue Palestro 13003 Marseille	ASE Aide Sociale à l'Enfance	Agrément du Conseil Général pour 2 places supplémentaires Accueille 26 jeunes de 16 à 21ans
<b>2015</b>	3 rue Palestro 13003 Marseille	Service d'Accompagnement des Statutaires (SAS)	Création d'un service pour répondre aux problématiques spécifiques des jeunes qui obtiennent le statut de réfugié ou une protection subsidiaire
<b>2017</b>	30 avenue de la Croix Rouge 13010 Marseille	CHRS	Extension d'agrément du CHRS : pôle insertion réparti en deux modes d'hébergements : en « collectif » et « en diffus ».
	3 rue Palestro 13003 Marseille	Service d'accueil intermédiaire	Service créé suite à une demande, en urgence, du Conseil Départemental, pour faire face à la présence massive de mineurs non accompagnés (MNA), dont l'ordonnance de placement n'était pas exécutée en raison de la saturation du dispositif de Protection de l'Enfance ou non encore évalués (30 places)
	3 rue Palestro 13003 Marseille	Accompagnement Jeunes Majeurs	Création d'un service Accompagnement Jeunes Majeurs à Marseille (50 places)
	Fusion absorption par l'AAJT de l'association Vitrollaise Logis des Jeunes		
<b>2018</b>	100 Av de Marseille 13127 Vitrolles FJT« la Villa Mercadier »	FJT	Ouverture du Foyer Jeunes travailleurs en structure collective
	100 Av de Marseille 13127 Vitrolles	Accompagnement Jeunes Majeurs	Ouverture de 20 places à Vitrolles
	Rue Stanislas Torrens Résidence Beaujour	CADA	Extension d'agrément du CADA : passage de 25 À 80 places et accueil de ménages (couples avec ou sans enfant ou parents isolés avec 1 ou 2 enfants)
<b>2019</b>	Fontblanche allée des Artistes 13127 Vitrolles	Résidence Sociale	Ouverture d'une résidence sociale pour des jeunes de moins de 30 ans
<b>2019</b>	Fontblanche allée des Artistes 13127 Vitrolles	Maison Relais	Ouverture de la résidence pour des personnes majeures en rupture sociale, familiale, institutionnelle (28 places)
	3 rue Palestro 13003 Marseille	MECS	devient une structure uniquement dédiée à l'accueil de 114 Mineurs Non Accompagnés Le service Accueil Intermédiaire est transformé en pôle collectif de la MECS

Au terme de ses presque soixante-dix ans d'existence, l'activité de l'association repose désormais sur :

- **des services essentiellement sociaux** sous l'autorité de services déconcentrés de l'Etat ou du Conseil Départemental : Maison d'Enfants à Caractère Social, Accompagnement Jeunes Majeurs, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Service d'Accompagnement des Statutaires,
- **des activités plus orientées sur l'Habitat Accompagné** : Foyers de Jeunes Travailleurs, Résidences Sociales, BHAJ, Maison Relais.

L'AAJT, issue des mouvements d'Habitat Jeunes, a ancré ses valeurs dans l'éducation populaire, pensée comme volonté d'émancipation des publics accueillis. Au fil des années, des transformations des publics, d'ouverture d'établissements et services médico-sociaux, elle a aussi fait évoluer ses pratiques professionnelles vers des références puisées dans le travail social. C'est au croisement de ces deux mouvements, éducation populaire et travail social, que l'AAJT situe aujourd'hui ses valeurs et ses pratiques d'accompagnement.

### 1.1.3. La structuration de l'association en 2020

En 2020, l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs inscrit son action autour de l'Habitat et de ses différentes déclinaisons en termes d'accompagnement pour les Jeunes et dispose pour cela de plusieurs services et établissements qui ont été regroupés en filières qui ont le même intitulé que les politiques publiques auxquelles ils sont rattachés : Habitat / Protection de l'Enfance / Hébergement / Asile.

#### 1.1.3.1. Présentation des différents filières

##### La filière Habitat Jeunes et Habitat Accompagné

L'offre de la filière a longtemps reposé sur le Foyer de Jeunes Travailleurs de l'Escale Saint Charles de 89 chambres, ouvert en 1967 pour l'hébergement d'un public mixte d'apprentis, étudiants et demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans.

L'offre s'est élargie à partir des années 2000 avec l'ouverture :

- d'une résidence sociale de 20 logements pour un public mixte âgé de 18 à 30 ans (« La Blancarde ») répartie sur deux bâtiments (rue Linné et rue Auger) pour laquelle la structure a été agréementée en 2007,
- d'un CLLAJ (Comité Local pour le Logement des Jeunes) appelé BHAJ (Boutique Habitat Jeunes) en 2009 pour la gestion d'un parc logements en diffus de 64 appartements suite à l'obtention d'un agrément d'intermédiation locative,
- d'une seconde résidence sociale de 86 logements pour un public mixte âgé de 18 à 30 ans (« Jouven ») en 2012.

L'histoire de la filière est aussi marquée par l'extension des activités de l'AAJT sur le territoire de Vitrolles suite à la fusion absorption par l'AAJT de l'association Logis des Jeunes en 2017. Cette opération s'est concrétisée par :

- l'intégration d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (« la Villa Mercadier »),
- l'ouverture en décembre 2019 d'une résidence sociale,
- l'ouverture en août 2019 d'une Maison Relais.

## **Il est à noter que l'AAJT a su intégrer les nouveaux dispositifs de logement accompagné créés par la politique publique de l'Habitat.**

En 2020, le parc de logement de la filière Habitat est composé comme suit :

### • **Sur Marseille :**

- 43 chambres dans l'Escale St Charles sise 3 rue Palestro 13003 Marseille,
- 66 hébergements meublés pour 92 personnes dans la résidence sociale Jouven sise 7 rue Jouven 13003 Marseille,
- 5 logements meublés pour 10 personnes dans la résidence sociale sise 6 rue Auger 13004 Marseille,
- 7 logements meublés pour 12 personnes dans la résidence sociale sise 41 Bd Françoise Duparc 13004 Marseille,
- 115 studios dans la résidence étudiante Beaujour, sise 74 rue Stanislas torrents (6ème arrondissement) dont 78 studios, 18 T1 avec mezzanine et 19 T1 bis,
- 25 logements non meublés situés dans Marseille dans le cadre de son agrément d'intermédiation locative (1 studio, 4T1 bis, 13 T2, 7 T3).

### • **Sur Vitrolles :**

- un foyer de jeunes travailleurs de 58 places dans la Résidence Mercadier,
- une résidence sociale de 13 logements pour 13 places,
- une maison relais 24 logements pour 28 places.

### **La filière Protection de l'Enfance**

Elle a longtemps reposé sur un service unique de section socio-éducative créé en 1986 à l'initiative du Conseil Départemental, pour accueillir des garçons de 16 à 21 ans en rupture familiale au titre de l'article 375 du Code Civil.

Le statut administratif de cette section était alors celui d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) fonctionnant sur le principe de l'internat 365 jours par an, sur la base d'une convention signée avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

La particularité revendiquée de cette MECS est d'être incluse à un Foyer de Jeunes Travailleurs. Cette inclusion se concrétise au quotidien par un brassage et une mixité des publics.

Son évolution a été jalonnée par :

- une extension de sa capacité d'accueil de 16 à 24, puis 26, 64 et enfin 114 places,
- une diversification des modes d'accueil : en chambres doubles ou simples dans le bâtiment du Foyer de Jeunes Travailleurs, mais aussi en studios autonomes dans ce même lieu, dans des appartements en collocation sur l'immeuble du Phocéan, ou en studio dans des résidences étudiantes. La MECS s'organise aujourd'hui autour de deux services et deux équipes, correspondant au parcours résidentiel du mineur accueilli : le pôle collectif et le pôle diffus,
- une évolution des compétences représentées dans l'équipe éducative pour en faire une équipe pluridisciplinaire, composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, de conseillères en économie sociale et familiale, de travailleurs sociaux polyvalents, d'assistantes de service social, de juristes, de conseillers en insertion professionnelle, d'une psychologue, d'une animatrice et de deux maîtresses de maison.

L'afflux d'un public de Mineurs Non Accompagnés (MNA) en France et dans le département des Bouches-du-Rhône est à l'origine de :

- l'évolution de la MECS en un service uniquement dédié aux Mineurs Non Accompagnés (la MECS accueillait majoritairement et prioritairement le public MNA depuis une dizaine d'année),
- la création d'un service post-MECS intitulé le Service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs (AJM), implanté à Marseille et Vitrolles et dont la vocation est de permettre une transition réussie entre la sortie d'un établissement de la Protection de l'Enfance et l'entrée du jeune accompagnée dans la vie active et "ordinaire", au sens hors de l'institution. Cet accompagnement est basé sur l'autonomisation du jeune.

En 2020, la filière comprend :

- une Maison d'Enfants à Caractère Social de 114 places située 3 rue Palestro 13003 Marseille,
- et un Service d'Accompagnement de Jeunes Majeurs de 70 places : 50 à Marseille et 20 à Vitrolles.

**Ainsi l'histoire de cette filière s'inscrit en miroir de celle de la politique de la Protection de l'Enfance qui a été confrontée à l'afflux d'un public de Mineurs Non Accompagnés et à la nécessité d'accompagner des jeunes majeurs sortants de MECS.**

### La filière Hébergement

Elle comprend le CHRS Marius Massias pour lequel l'association dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir des jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 25 ans, selon deux modalités de prise en charge distinctes :

- l'accueil sur une Unité d'Hébergement d'Urgence qui s'effectue uniquement en « collectif » sur le bâtiment principal de la filière : « La Roseraie », situé 30 avenue de la Croix Rouge 13010 Marseille. 45 places mixtes sont dédiées à cet accueil,
- la prise en charge sur le Pôle « Insertion » qui se décline en deux modes d'hébergements :
  - en « collectif » sur le bâtiment principal de la « Roseraie » : 32 places
  - en « diffus » grâce à des appartements individuels sur Marseille : 31 places dont trois sont spécifiquement réservées à une mesure expérimentale dite « Hors Les Murs » (HLM).

**L'histoire de la filière s'inscrit en miroir de celle de la politique de l'hébergement traversée par la politique du « Logement d'Abord » et par la réorganisation des dispositifs d'urgence.**

### La filière Asile

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile de l'AAJT a ouvert ses portes en 2007 avec une autorisation de 20 places d'hébergement sans restauration pour accueillir exclusivement un public masculin de moins de 25 ans et célibataire.

En 2010, une évolution de l'agrément a permis de faire passer la capacité d'accueil à 25 places sans évolution du profil du public.

En 2018, le CADA connaît sa deuxième phase d'extension. En passant de 25 à 80 places, il s'est ouvert à un autre public, composé non plus seulement de jeunes hommes isolés, mais aussi de femmes et d'enfants en accueillant des ménages de 2 à 3 personnes (couples avec ou sans enfant ou parents isolés avec 1 ou 2 enfants). L'amplitude des âges s'est aussi élargie, allant désormais de 0 à 30 ans.

La création de la filière Asile est née avec la création en 2015 du Service d'Accompagnement des Statutaires (SAS). Ce dernier a été pensé pour répondre aux problématiques spécifiques des jeunes qui obtiennent le statut de réfugié ou une protection subsidiaire et qui se retrouvent avec peu de ressources, voire aucune réponse (pour les jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas accès aux minimas sociaux). A l'ouverture, sa capacité initiale était de 25 accompagnements actifs dans

l'année. En 2019, cette capacité s'est accrue pour atteindre progressivement une file active d'accompagnements de plus de 90 jeunes.

Ainsi, en 2020, la filière Asile comprend :

- un Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA) de 80 places dédiées à des personnes isolées, couples ou parents isolés et couples avec enfants,
- un Service d'Accompagnement des Statutaires (SAS) d'une capacité d'accompagnement de 90 places.

**L'histoire de la filière s'inscrit en miroir de celle de la politique de l'Asile qui a dû faire face à l'accroissement des flux migratoires, à l'augmentation des publics en situation de vulnérabilité et à l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale.**

### **Les Pools transversaux**

En complément des dispositifs d'accueil, la structure a développé des espaces de travail collaboratifs, interservices et inter filières qui renforcent l'expertise de l'association, au bénéfice des jeunes accompagnés. Il s'agit du :

- Pool Insertion Professionnelle qui réunit mensuellement tous les acteurs de l'insertion des différents services et établissements de l'AAJT,
- Pool Juridique qui fait dialoguer les juristes en droit des étrangers des différents établissements,
- Pool Santé, animé par deux infirmières coordinatrices et composé aussi des référents santé présents sur chaque service de l'AAJT,
- une activité de cafétéria (K'Fêtes des Mondes) et de location de salles.

### **Les fonctions supports**

Elles sont assurées par des services qui leur sont spécifiquement dédiés. Il s'agit de :

- la Logistique,
- la Qualité et les Systèmes d'Informations,
- les Ressources Humaines,
- la Comptabilité et les Finances.

#### **1.1.3.2. La répartition du personnel**

En 2020, L'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de 110 salariés.



**AAJT**  
**ASSOCIATION D'AIDE AUX JEUNES TRAVAILLEURS**  
 Association pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes  
 Plus de 1200 personnes accompagnées par an sur Marseille et Vitrolles.  
 Près de 110 salariés, 10 volontaires en service civique, 50 bénévoles.

<p>Marseille                  Foyer Jeunes Travailleurs (FJT St Charles),                  1 Résidence Jeunes Actifs (Phocéan), 2 Résidences Sociales (Jouven et Blancarde),                  CLLAJ Boutique Habitat Jeunes (BHAI), Résidence Étudiante (Beaujour)                  371 logements soit 432 places                  5 collaborateurs</p>	<p>Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Marius Massias (CHRS)                  • Service Insertion                  63 places :                  31 en collectif, 32 en diffus</p>	<p>Service d'Accompagnement des Statutaires (SAS)                  «Mon Toit Pour Toi»                  Programme «Réfugiés Citoyens»                  Fonds «Coup de Pouce»                  Réseau «Employeurs Solidaires»                  File active 100 places                  5 collaborateurs</p>	<p>Service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs (AJM)                  70 places :                  50 à Marseille, 20 à Vitrolles                  8 collaborateurs</p>	<p>Vitrolles - Étang de Berre                  Foyer Jeunes Travailleurs (FJT Villa Mercadier),                  Résidence Sociale (Fontblanche)                  78 logements soit 81 places                  Maison Relais                  24 logements soit 28 places                  8 collaborateurs</p>	<p>Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)                  80 places                  7 collaborateurs</p>	<p>Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)                  114 places :                  50 en collectif,                  64 en semi-collectif et diffus                  25 collaborateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• K'Fête des Mondes &amp; Location de salles</li> <li>• Antenne PLIE &amp; groupe Insertion Professionnelle</li> <li>• Pool Santé Accompagnement vers et dans le soin</li> <li>• Groupe Juridique</li> </ul>
<p>Cheffe de service Marseille                  Céline JACQUIN ;                  Directeur de territoire Vitrolles - Étang de Berre                  Sébastien GIAMBERTONE ;                  Coordinatrice Maison Relais                  Caroline HAUSER</p>	<p>Chef de service Florie VIGIER</p>	<p>Chief(fe)s de service                  Sébastien GIAMBERTONE (AJM)                  Gaël GARGUILO (AJM)                  Caroline SANCHEZ (MECS Collectif)                  Judith BITTER (MECS Diffus) ;                  Responsable Filière Enfance                  Fanny DUPERRET</p>	<p>Dispositifs &amp; Projets Spécifiques</p>				
<p>Habitat Jeunes &amp; Habitat Accompagné</p>	<p>Asile</p>	<p>Protection de l'Enfance</p>	<p>Dispositifs &amp; Projets Spécifiques</p>				
<p>Service Logistique                  Cheffe de service : Céline JACQUIN</p>	<p>Service Qualité et Systèmes d'Informations                  Chef de service : Stéphane DONADIEU</p>	<p>Service Ressources Humaines                  Cheffe de service : Nadia HATMI</p>	<p>Service Comptable et Financier</p>				
<p>Directrice Déléguée au Développement : Fanny DUPERRET                  Directeur Général : Frédéric DE SOUSA-SANTOS</p>		<p>Directeur Administratif Financier : Renaud HUSSON</p>					
<p>Instances statutaires &amp; Direction</p> <p>Présidente : Christel ESTIENNE GARCIA                  Bureau (6 membres) ; Conseil d'Administration (11 membres)                  Assemblée Générale</p>							

Établissements et services

Instances statutaires & Direction

Instances statutaires & Direction

### 1.1.3.3. Le patrimoine immobilier

Au fil des années, l'AAJT a acquis un certain nombre de bâtiments (notamment l'Escale St Charles, et les résidences sociales Jouven et Blancarde), qu'elle a d'abord exploités dans le cadre de dispositifs relevant du logement accompagné, puis également dans le cadre de ses établissements et services autorisés. L'AAJT a par ailleurs capté des biens immobiliers auprès de bailleurs publics et privés, auprès desquels elle est locataire, et qui lui ont permis l'extension de nombreux services ces dernières années.

### 1.1.3.4. Les valeurs et les principes

Les valeurs véhiculées depuis toujours par l'association :

- **s'inscrivent dans les principes républicains** de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, mises au service du respect de la personne et de la garantie de ses droits tels qu'ils sont déclinés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Charte Nationale des Droits et Libertés de janvier 2002,
- **demeurent inspirées par l'Éducation Populaire**, selon l'extrait de la charte de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ),

*« [en] participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité (...)».*

En conséquence, au quotidien, les relations et les pratiques professionnelles sont guidées par les principes suivants :

- la participation active,
- la solidarité,
- la responsabilité,
- l'initiative,
- l'autonomie.

L'association milite pour un « droit de cité » des jeunes et au-delà du critère d'âge, pour un droit de cité de ceux qui, malgré leurs difficultés, sont porteurs d'initiative, et de dynamiques d'insertion citoyenne sociale et professionnelle.

## 1.2. L'identité de l'association en 2020

### 1.2.1. Accompagner la jeunesse dans tous ses états / ses composantes

Les publics auxquels l'AAJT s'adresse ont moins de 25 ans, à l'exception de certains accompagnés par les services de la filière Habitat1 et le CADA.

En 2020, l'AAJT accueille un public métissé, reflet de la diversité des composantes de la jeunesse défavorisée : mineurs non accompagnés, demandeurs d'asile, bénéficiaires de la protection de la jeunesse, jeunes majeurs sortant d'une Maison d'Enfants à Caractère Social, jeunes en recherche d'orientation, jeunes travailleurs. Néanmoins, la population des jeunes en exil / issus de parcours migratoires, reste majoritaire au sein des effectifs. La mixité du public signifie également « mixité » des problématiques d'accompagnement et nécessité d'y apporter des réponses sur mesure.

---

1 Les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales accueillent des publics âgés de 18 à 30 ans et la Maison Relais accueille un public âgé de 18 et plus, sans limitation d'âge.

En conséquence, l'accompagnement est global et porte notamment sur :

- l'accompagnement dans et vers le logement,
- la promotion de la santé et son suivi,
- l'accès aux droits et l'accompagnement administratif,
- la scolarisation et l'appui à l'insertion professionnelle,
- les loisirs et l'engagement citoyen.

Par ailleurs, l'association s'efforce d'être présente sur tous les champs qui peuvent être tournés vers les jeunes, et plus particulièrement ceux qui les accompagnent dans le logement et vers l'emploi.

L'expertise acquise dans l'accompagnement de la jeunesse lui permet de proposer des dispositifs expérimentaux qui ont prouvé leur capacité à apporter une réponse pertinente à des besoins émergents.

## 1.2.2. Son histoire et ses valeurs

Aujourd'hui, l'AAJT se reconnaît à la fois dans l'éducation populaire et le travail social. Elle est empreinte des valeurs de solidarité et de défense de la diversité qui l'ont vu naître, et d'une culture technique professionnelle. Le métissage de ces valeurs, de ces cultures, donne une teinte particulière à l'organisation des ressources humaines et des offres de service.

### 1.2.2.1. Le métissage et la transdisciplinarité

Face à un public plus diversifié, l'association adapte les profils socioprofessionnels de ses équipes. Les équipes de l'AAJT sont aujourd'hui très diverses, avec la progression de métiers techniques nouveaux (juristes, infirmiers, conseillers en insertion professionnelle,...), et avec le recrutement des travailleurs sociaux aux profils variés (issus de diplômés du travail social, de l'humanitaire, de parcours universitaires). Le point d'ancrage des ces équipes « diverses » est l'intérêt pour le public (jeunes et jeunes migrants) et pour l'insertion sociale.

### 1.2.2.2. Une organisation apprenante

La capitalisation des données et la mise en place d'outils à cet effet contribuent à ce que les équipes professionnelles engrangent de la connaissance et du savoir-faire.

Des espaces de travail interservices (Pools Juridique, Santé, Insertion Professionnelle) et inter-filières (formations collectives régulières, temps de partage associatifs) ainsi que l'ouverture à des regards extérieurs (au travers de l'accueil de stagiaires, de volontaires et de chercheurs), participent à la construction d'une intelligence collective et à l'amélioration continue de la qualité des pratiques.

## 1.2.3. L'accompagnement global et personnalisé

### L'accompagnement global et personnalisé, mais aussi pragmatique et innovant

Ces qualificatifs de l'accompagnement sont le résultat de la combinaison de plusieurs paramètres.

### 1.2.3.1. Une organisation en filières renforcée par les Pools transversaux

Le décloisonnement et la pluridisciplinarité qui en résulte permettent :

- de proposer à toute personne accueillie une continuité de son parcours,
- de coordonner les ressources autour de la personne accompagnée.

### **1.2.3.2. La mobilisation des partenaires du territoire**

Toutes les thématiques d'accompagnement mobilisent les partenaires spécialisés des territoires pour :

- renforcer la qualité et la technicité des réponses apportées en apportant d'autres regards et approches,
- préparer l'inscription de la personne dans le droit commun.

Par ailleurs, l'AAJT est membre :

- de l'Assemblée Générale du groupement de coopération sociale et médico-sociale du SIAO 13,
- de l'Union Départementale, l'Union Régionale et Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UDHAJ et URHAJ),
- de l'Union Régionale et Nationale des CLLAJ,
- de l'URIOPSS 13,
- de la Fédération des Acteurs Sociaux (FAS),
- de la CRESS,
- de la Ligue de l'enseignement.

### **1.2.3.3. La mobilisation de la société civile**

L'AAJT bénéficie d'un agrément pour accueillir, au sein des équipes, les jeunes volontaires civiques désireux de donner de leur temps et de leurs compétences auprès du public accompagné par nos services. Cette ouverture à la société civile, participe à la diversité des profils et des parcours déjà présents au sein des équipes de l'AAJT, mais aussi à la pérennité de l'héritage de l'éducation populaire en permettant à des jeunes de donner et de recevoir dans le cadre de leur mission.

Depuis 2016, l'AAJT accueille ainsi une dizaine de volontaires civiques par an. Ceux-ci, de profils variés (jeunes sans formation en recherche d'une orientation ou jeunes en formation désireux de bâtir une expérience de terrain) sont positionnés au sein des différents services de l'association. Ils partagent leur temps d'engagement (28h/semaine sur 6 à 12 mois) entre des missions sociales ou techniques d'appuis aux jeunes aux côtés des professionnels, et des temps de vie et de loisirs partagés avec ces mêmes jeunes.

Dans cette même optique, l'AAJT est attentif au développement et à l'animation de son réseau de bénévoles qui vient étayer les accompagnements et enrichir son expérience du « faire avec ». En 2020, les bénévoles impliqués au sein de l'AAJT sont une quarantaine. Ils s'engagent dans des missions très variées (soutien scolaire, aide à l'insertion professionnelle, loisirs, accueils à domicile, santé, ...).

### **1.2.3.4. Une vision large de l'accompagnement socio-éducatif**

L'accès à la culture et aux savoirs est considéré comme périphérique à l'accompagnement, et comme faisant partie intégrante de celui-ci. Ainsi, chaque personne, a la possibilité de suivre des cours de français et de participer à des activités culturelles, et, ainsi, est prise en compte dans toutes ses dimensions.

### **1.2.3.5. La place particulière occupée par la santé et l'insertion professionnelle**

Le public accueilli est très vulnérable sur le plan de la santé, ce qui nécessite un accompagnement vers et dans le soin. L'insertion professionnelle reste pour la grande majorité des publics accompagnés, la clé de voûte de leur insertion sociale et de l'accès au logement.

La présence d'un Pool Santé et d'un Pool Insertion Professionnelle témoigne de l'importance accordée à ces thématiques dans l'accompagnement et de l'expertise de l'association notamment dans le champ de l'insertion professionnelle.

Les angles d'approche, à la fois différents et complémentaires, que génère l'appui sur ces ressources internes et externes, permettent la construction d'une réponse souvent innovante, singulière et mieux prémunie qu'une approche qui pourrait être formatée.

## 2. PRÉSENTATION DU SERVICE

### 2.1. L'histoire de la Filière Habitat sur le territoire Vitrollais

---

La Maison relais s'inscrit dans la Filière Habitat de l'association et en particulier dans la déclinaison de cette dernière sur le territoire de Vitrolles.

La présence de l'AAJT sur celui-ci est le résultat de la fusion absorption par cette dernière de l'association « Logis des Jeunes » de Vitrolles à la fin de l'année 2016. Cette association s'était constituée en 1985 avec pour objectif d'accompagner les jeunes vers un habitat autonome, en soutenant leurs initiatives et en favorisant leur insertion professionnelle. Cet objectif s'était concrétisé par :

- l'ouverture en 1988 d'un Foyer de Jeunes Travailleurs sur les quartiers du Liourat et de Fontblanche,
- la labellisation en 1988 d'un Bureau Information Jeunesse,
- l'ouverture en 1996 de deux annexes : Colucci et Ronsard,
- la labellisation en 2000 d'un Espace Multimédia,
- l'obtention en 2011 de l'agrément Ingénierie Sociale et Intermédiation Locative,
- et en 2012 de celui de Résidence Sociale Foyer de Jeunes Travailleurs.

Ainsi, la fusion a été guidée par la volonté de reconnaître pleinement l'expertise métier et l'ancrage territorial du Logis des Jeunes tout en adossant ceux-ci aux autres savoirs-faire métiers, à la solidité et à la stabilité de l'AAJT.

### 2.2. L'histoire de la Maison Relais

---

#### 2.2.1. Le cadre de réflexion

En 2013 une réflexion a été menée sur la rénovation du Foyer de Jeunes Travailleurs par l'association Logis des Jeunes et ses deux partenaires historiques : la ville de Vitrolles et le bailleur Logis Méditerranée. Celle-ci a abouti :

- à l'implantation du Foyer de Jeunes Travailleurs dans un nouveau bâtiment « la villa Mercadier » dans un autre quartier : celui des Pins.
- à une réflexion initiée par la Ville sur un nouveau projet d'occupation des locaux laissés vacants à laquelle ont été invités à s'y joindre l'AAJT et Logis Méditerranée.

C'est dans ce cadre qu'a émergé l'idée de création d'une Maison Relais.

#### 2.2.2. La Maison Relais : un dispositif d'Habitat Accompagné

##### Adapté aux besoins de la population du bassin de vie Vitrollais

Des données recueillies auprès du SIAO et de différents prescripteurs (le service Habitat et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville, le Centre Médico-Psychologique, l'ESAT et les quatre antennes de la Mission Locale du bassin Vitrollais), ont mis en exergue :

- une problématique d'accès au logement de publics ne relevant pas des dispositifs d'hébergement, mais ne pouvant pas accéder à un logement autonome,
- l'absence d'une Maison Relais sur le territoire de Vitrolles, alors que ce dispositif constitue une forme d'habitat adapté pour répondre aux besoins des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, et qui se trouvent dans l'incapacité d'intégrer un logement ordinaire.

# 3. LES MISSIONS

## 3.1. L'histoire du dispositif Maison Relais

En 1996, un groupe de travail constitué de Xavier Emmanuelli, alors secrétaire d'État à l'Action Humanitaire, et des ministères du Logement et des Affaires sociales, préconise la création de « pensions de famille » pour les personnes souffrant d'isolement. Il s'agit de reproduire le concept, à l'instar de la pension Vauquer de Balzac, des « petits hôtels ou (...) maisons bourgeoises, où le gîte et le couvert étaient proposés, au XIXème siècle, et jusqu'au milieu du XXème siècle, dans un cadre familial, à des personnes seules ou isolées ».

En avril 1997, il lance un appel à projets auprès des services départementaux de l'État qui le diffusent aux structures locales. L'objectif de ce dispositif est :

- « de stabiliser des personnes dans des habitats durables adaptés à leurs problématiques physique, psychologique, sociale,
- de créer une nouvelle forme de logement, bénéficiant d'un accompagnement social spécifique, axé sur la convivialité et l'intégration des locataires dans leur environnement social,
- que cet habitat favorise l'accès, dès lors qu'il devient possible, au logement indépendant, la citoyenneté des résidents et leur intégration dans la vie sociale dans et hors de la pension de famille,
- que la pension de famille reste de taille modeste ».

Le DECRET DU 13 DECEMBRE 1994 sur les résidences sociales sert de cadre réglementaire à ce type de logement avec quelques adaptations, avec notamment le fait de déroger à la règle fixant à deux ans la durée maximale du séjour. En 2001, Opsi, cabinet d'études urbaines et rurales, évalue dix projets et conclut que l'expérimentation est positive.

## 3.2. Le cadre juridique des Maisons Relais

### Des circulaires successives

Suite à l'évaluation positive de l'expérimentation, le Ministère de l'Équipement, le Ministère des Affaires sociales et le Secrétariat d'État à la lutte contre les exclusions cosignent :

- la CIRCULAIRE N°2002-595 DU 10 DECEMBRE 2002 relative aux Maisons Relais, qui reste le texte de référence en la matière. Son but est « d'engager le développement d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion »,
- la LOI N° 2005/32 DU 18 JANVIER 2005 de programmation pour la cohésion sociale consacre un chapitre au dispositif « Maison relais » intitulé « Plan pour un habitat adapté »,
- la NOTE D'INFORMATION N° DGAS/ DGHUC/PIA/IUH1/2005/ 189 DU 13 AVRIL 2005 relative à la mise en œuvre du programme 2005 « maisons-relais-pensions de famille » et précisant les conditions de mise en œuvre de la loi de programmation pour la cohésion sociale pour le programme Maisons Relais. Cette note souligne la nécessité de la mixité et rappelle que les Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales, les DRASS (aujourd'hui il s'agit des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale : la DRJSCS), pilotent le dispositif et mettent en œuvre les décisions du comité régional de validation concernant les projets d'ouverture qui leur parviennent,

- le plan « Psychiatrie santé mentale 2005-2008 » fait état du manque de solutions de logement pour les personnes souffrant de troubles psychiques. Aussi les pouvoirs publics ont souhaité adapter le dispositif de la Maison Relais pour des personnes souffrant de handicaps psychologiques en programmant une expérimentation de structures dédiées : « les résidences d'accueil » qui restent une modalité de Maisons Relais,
- La NOTE D'INFORMATION N°2006-523 EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2006 détaille les modalités de l'expérimentation sur la base d'un cahier des charges,
- la CIRCULAIRE N°2008-248 DU 27 AOUT 2008 donne les axes pour améliorer la mise en œuvre du programme de développement des Maisons Relais (conformément au Grand Chantier Prioritaire 2008-2012) et accélérer le rythme de création. Elle précise notamment dans son annexe 1 le montage financier et la mise en œuvre des règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans les projets de Maisons Relais. L'annexe 2 est consacrée à la programmation territoriale des créations de places en Maisons Relais,
- la LOI BOUTIN DU 25 MARS 2009 renomme la Maison Relais en pension de famille qui est définie comme « un établissement destiné à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire. La « résidence accueil » est une pension de famille dédiée aux personnes ayant un handicap psychique »,
- la Maison Relais / pension de famille est une modalité particulière des résidences sociales. A ce titre, elle relève de l'article L.633-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT (et non du Code de l'Action Sociale et des Familles comme les CHR par exemple).

### 3.3. Les principales missions

Selon la plaquette de présentation des Maisons Relais éditée par le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, les principales missions des Maisons Relais sont de :

- proposer un logement durable sans limitation de durée où les personnes peuvent réellement bénéficier d'un temps de réadaptation pour se réhabituer progressivement à la vie quotidienne,
- recréer du lien social. Les principales caractéristiques des Maisons Relais concourent à créer un environnement rassurant et chaleureux :
  - des structures à taille humaine (15 à 25 places) qui permettent d'offrir un cadre convivial,
  - une combinaison de logements privatifs et d'espaces collectifs pour favoriser les relations de vie quotidienne entre les résidents et l'hôte,
  - des activités communes pour encourager les échanges entre résidents,
  - une présence quotidienne de l'hôte qui anime et régule la vie de la maison afin de développer les liens avec l'environnement local,
- favoriser l'intégration et la socialisation. Les Maisons Relais sont des structures ouvertes sur l'extérieur et la vie sociale locale. « L'hôte » joue un rôle primordial. Il organise les liens avec l'environnement et encourage les résidents à participer aux activités proposées,
- permettre aux résidents à moyen ou long terme d'accéder à un logement ordinaire.

# 4. LA POPULATION ACCUEILLIE

## 4.1. Rappel des textes

---

La CIRCULAIRE N°2002-595 DU 10 DECEMBRE 2002, texte de référence en matière de Maison Relais, définit le public cible de ce type de structure :

*« La Maison Relais est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. »*

Les maisons relais s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

## 4.2. Le choix de l'AAJT

---

Cibler une population hétérogène, forte de dynamiques d'intégration et d'interaction intergénérationnelle

### 4.2.1. Capacité d'accueil, genre, âge et situation familiale de la population

La Maison Relais Fontblanche à une capacité d'accueil de 28 personnes :

- hommes et femmes,
- âgées de plus de 18 ans,
- isolées ou en couples. La catégorie personnes isolées recouvre également celle de parents séparés de leur enfant.

### 4.2.2. Situation sociale de la population cible

Des personnes de 18 à 45 ans, vulnérables, mais en capacité de reconstruire ou de consolider, sur la durée, un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Des personnes en fragilité sociale et des personnes en situation de handicap ayant une capacité de résilience et intéressées à s'inscrire dans un projet de construction.

Des personnes plus âgées, pour qui la Maison Relais peut être un lieu de vie de longue durée.

En conséquence, les revenus peuvent être :

- des minimas sociaux,
- une retraite,
- un salaire lié à une activité professionnelle en milieu ordinaire ou protégé.

## 4.3. Les modalités d'orientation et d'admission du public

---

### 4.3.1. Les modalités d'orientation

Les orientations relèvent de la compétence du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), qui adresse à la Maison Relais les dossiers de candidature qui ont été remplis par le candidat et son/ses travailleurs sociaux référents. Des admissions peuvent aussi se faire en direct, sans passer par le SIAO.

### 4.3.2. Les modalités d'admission

Le dossier de candidature est étudié par une commission de pré-admission et de suivi de la Maison Relais.

### **Composition de la commission de pré-admission et de suivi**

La commission de pré-admission et de suivi de la Maison Relais Fontblanche se compose de neuf membres :

- le Service Logement de la ville de Vitrolles,
- le Service de la Solidarité de la ville de Vitrolles / le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- le Centre Médico-Psychologique (CMP),
- le Bureau Municipal de l'Emploi (BME),
- Insertion et Emploi (IE13),
- l'Association des Familles Traumatisés Crâniens et de Cérébrolésés (AFTC 13),
- le SIAO 13,
- l'équipe de la Maison Relais : le chef de service et les 2 hôtes.

### **Fonctionnement de la commission de pré-admission et de suivi**

Les décisions sont prises de manière collégiale, dans la concertation en cherchant à dégager un avis majoritaire. En cas d'avis partagé, l'avis du personnel de la Maison Relais est prépondérant.

Le référent social d'un candidat résident peut être invité à présenter le dossier de candidature.

La commission de pré-admission se réunit autant que de besoin.

La commission a une double fonction :

- l'examen des candidatures : elle a pour rôle d'apprécier le bien fondé de la demande de logement d'une personne visant à intégrer la Maison Relais et la cohérence de ses besoins / attentes avec le projet de service. La commission donne un avis permettant la présélection ou le rejet du dossier de candidature, mais la structure reste souveraine dans le choix d'intégrer un résident dans la Maison Relais,
- le suivi des résidents : les « hôtes » informent les partenaires siégeant dans la commission de la situation des résidents. Les partenaires peuvent ainsi se saisir de la situation en fonction de leurs domaines de compétences pour accompagner les résidents et travailler à l'évolution / l'amélioration du projet de service.

### **Processus d'admission**

Pour toute demande ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission, le résident présélectionné est reçu en entretien par les hôtes et le chef de service afin de vérifier et confirmer l'avis favorable donné en commission.

L'avis se fonde notamment sur les critères suivants :

- l'autonomie du candidat dans les actes de la vie quotidienne,
- son souhait de vivre dans un cadre semi-collectif,
- l'acceptation par le candidat du règlement intérieur de la Maison Relais Fontblanche et de l'accompagnement social réalisé par le service demandeur, les partenaires extérieurs et l'équipe de la Maison Relais.

Si la candidature n'est pas retenue suite aux entretiens, les membres de la commission, le référent social prescripteur et le SIAO en sont informés par écrit.

# 5. L'OFFRE DE SERVICE

Les relations et les pratiques professionnelles sont guidées par les principes suivants :

- l'autonomie,
- l'information de la personne sur les possibilités qui s'offrent à elle,
- le respect de son choix et de son rythme,
- la prise en compte de la personne dans sa globalité et sa singularité,
- l'expression et la participation de la personne,
- la mobilisation des référents qui accompagnent la personne dans son parcours.

## 5.1. Un logement durable

Proposer un logement durable sans limitation de durée où les personnes peuvent réellement bénéficier d'un temps de réadaptation pour se réhabituer progressivement à la vie quotidienne

Outre un logement sans aucune limite de temps, la Maison Relais Fontblanche propose des parties privatives mais aussi des espaces collectifs dans un cadre de vie agréable.

### 5.1.1. Le cadre de vie

#### Le parc de logements dédiés à la Maison Relais

Les logements sont regroupés en un même lieu sur le Domaine de Fontblanche (Allée des Peintres) sur trois ailes d'un même bâtiment formant un « U ». Sur ce complexe, l'AAJT a en gestion 38 logements de type T1, T1' et T1 bis. En effet, 10 sont dédiés à un autre service : une résidence sociale destinée à des personnes en situation de formation, ou d'emploi en recherche d'une solution de logement ou à des artistes.

#### Sa localisation géographique

Le Domaine de Fontblanche est situé au Sud de la ville de Vitrolles en bordure d'une rivière. Il comprend un parc dans lequel se trouvent un lac artificiel et un parcours santé. Ce domaine est aujourd'hui dédié à la culture et aux loisirs. En effet, il regroupe un grand nombre d'équipements municipaux et associatifs à vocation culturelle, sociale et de loisirs: le théâtre municipal, une maison de quartier (avec des cours et des activités de loisirs régulières), une salle d'activités dédiée essentiellement à la pratique musicale et qui accueille chaque année de nombreuses manifestations culturelles (« la fête des Pitchous », le « Sun festival », le « Charlie Jazz festival »).

Il est bien desservi par les transports en commun et se situe à quelques centaines de mètres d'un quartier, celui de « la Frescoule », dans lequel sont installés un certain nombre de commerces de proximité.

Cet emplacement offre de nombreuses possibilités d'épanouissement.

### 5.1.2. Les logements privés

Typologie	Capacité	Superficie	Description
T 1	4	17 m <sup>2</sup>	Les sanitaires sont partagés pour deux logements. Les chambres sont équipées d'une kitchenette ouverte sur la pièce principale.
T1'	16	23 m <sup>2</sup>	Ils sont composés d'une kitchenette équipée, d'une sdb/wc, et d'une pièce principale meublée.
T1 bis	4 (ou 8 si couples)	33 m <sup>2</sup>	Ils sont composés d'une sdb/wc et d'une pièce principale meublée dans laquelle il y a une cuisine équipée ouverte.

Chaque logement privé est équipé pour rendre possible une vie autonome et intime : sanitaires, kitchenette, quelques meubles de rangement, un lit.

Le logement est sans aucune limite de temps.

### 5.1.3. Les espaces collectifs

Ils doivent être propices à favoriser les relations de vie quotidienne entre les résidents et l'hôte. Ainsi, ils comprennent :

- une salle collective de 40 m<sup>2</sup> équipée d'un coin bar et d'une kitchenette qui permet de proposer des actions collectives (repas, activité, animations),
- un bureau d'accueil de 12 m<sup>2</sup>, situé à l'entrée qui permet d'accueillir les résidents, gérer le quotidien, renseigner les usagers,
- une villa T4 en duplex qui donne sur la cour collective avec au rez-de-chaussée, une salle de réunion, une cuisine, un sanitaire et à l'étage deux bureaux. Elle sert de local à l'équipe,
- une cour située au milieu du « U », entre les ailes du bâtiment sur laquelle donnent toutes les portes d'entrées des logements.

## 5.2. L'accompagnement socio-éducatif

---

### 5.2.1. Spécificités de l'accompagnement socio-éducatif en Maison Relais

Ainsi que le rappellent les textes relatifs aux Maisons Relais, ce dispositif doit permettre aux personnes de bénéficier d'un temps de réadaptation pour se réhabituer progressivement à la vie quotidienne. La présence quotidienne des hôtes est destinée à animer et réguler la vie de la maison afin de développer les liens avec l'environnement local.

A la Maison Relais de Fontblanche, la priorité est donnée à la reconstruction individuelle et à la santé. Il en résulte que :

- l'accompagnement s'inscrit dans une logique :
  - de veille sanitaire et sociale qui permet d'alerter quand cela est nécessaire,
  - d'orientation vers les services de droit commun et de mise en lien avec leurs représentants,
- le rôle de l'équipe professionnelle est d'écouter, conseiller, rassurer, orienter et coordonner les intervenants. Elle peut également ponctuellement accompagner à certains rendez-vous.

### 5.2.2. L'accompagnement socio-éducatif proposé par la Maison Relais de FontBlanche

Chaque personne bénéficie d'un accompagnement individuel global et personnalisé assuré par le personnel. Il se concrétise par des entretiens et des ateliers collectifs.

Il s'articule autour des axes suivants :

- le soutien dans :
  - l'accès aux droits civiques et sociaux et leur renouvellement : ouverture des droits CAF, Sécurité Sociale, etc.,
  - les démarches administratives importantes : déclaration de revenus, l'obtention des papiers d'identité, les déclarations maladie ou accidents du travail, la mise en place quand nécessaire d'un dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), d'une demande de tutelle, etc.,
  - la gestion du quotidien et du budget : hygiène corporelle et du logement, alimentation, identification des postes de dépenses, constitution d'une épargne, etc.,

- l'accès aux soins et à la santé : orientation vers une prise en charge médicale adaptée,
- la prévention : information sur les risques de transmission des MST, des conduites additives, etc.,
- l'orientation vers du soutien psychologique (à la demande du résident, ou de l'équipe éducative), proposé par le réseau de prise en charge du territoire,
- l'accès aux loisirs.

Par ailleurs, en raison de l'expertise de l'AAJT dans le domaine du logement et de l'insertion professionnelle, l'accompagnement vers et dans un logement et vers une insertion professionnelle font partie intégrante de l'accompagnement socio-éducatif.

### **L'accompagnement vers et dans le logement**

Il repose sur :

- le soutien dans la constitution de dossiers administratifs (aides au logement, dossiers de la Caisse d'Allocations Familiales, Fonds Solidarité Logement, Visale) et de demandes de logements par les deux hôtes,
- l'information sur les modalités d'accès au logement et sur les aides possibles.

Les dispositifs de droit commun sont priorités : numéro unique départemental, Service intégré d'Accueil et d'Orientation, Logement et Droit Au Logement Opposable (DALO).

Cet accompagnement se concrétise par :

- des rendez-vous planifiés pour expliquer le fonctionnement des dispositifs et permettre à la personne de clarifier ses choix : type de logement, localisation géographique, loyer maximum,
- la participation de l'un des deux hôtes aux commissions du Pôle Logement du SIAO afin de garder un lien avec les partenaires et pouvoir intervenir sur les suivis, si nécessaire.

### **L'accompagnement vers une insertion professionnelle**

Elle n'est pas un objectif prioritaire de l'accompagnement mais peut être un axe support en fonction de la maturité et du désir des personnes.

L'accompagnement :

- s'appuie sur les principes suivants :
  - prise en compte des personnes dans leur singularité,
  - appui sur leur expérience et leurs acquis,
  - proposition d'un dispositif qui permette des parcours « sécurisés », « progressifs » et « personnalisés »,
  - mobilisation des référents qui l'accompagnent dans son parcours,
- repose sur la définition d'objectifs et d'outils adaptés à la singularité des parcours : enquête métiers, rencontre avec des entreprises, visite de centre de formation, stage, volontariat.

## **5.3. La vie collective**

Elle est l'autre caractéristique du dispositif et a pour objectif de dynamiser l'esprit de groupe pour développer l'entraide et la solidarité au sein de la Maison Relais.

La participation est facultative. Chaque personne est libre de choisir le programme qui l'intéresse.

Les temps collectifs sont particulièrement appréciés des résidents.

### 5.3.1. La culture comme outil de remobilisation

C'est un aspect essentiel du projet d'établissement de la Maison Relais Fontblanche.

Le public accueilli sur la Maison Relais Fontblanche cumule un nombre de freins à l'insertion sociale et professionnelle. Dans un contexte de précarisation croissante et d'isolement social, les dynamiques de reconnaissances positives pour ces publics sont peu nombreuses. Dans ce cadre, le partage d'une pratique culturelle et l'expression via un média artistique, prennent toute leur place dans le parcours de remobilisation des usagers. Plus que de redonner confiance en soi, ces activités peuvent devenir un véritable moteur de créativité et d'intégration, avec l'idée qu'être inactif, au sens social du terme, ne signifie pas que l'on est improductif.

La remédiation sociale par la culture est l'une des caractéristiques du dispositif et a pour objectif de dynamiser l'esprit de groupe pour développer l'entraide et la solidarité au sein de la Maison Relais.

Elle repose sur :

- des ateliers collectifs animés par des prestataires dont la finalité est de contribuer au mieux être des résidents : art thérapie, ateliers d'expression, de psychomotricité, de sophrologie, etc.,
- des ateliers de pratique artistique organisés en partenariat avec les acteurs du territoire.

Ces ateliers poursuivent plusieurs objectifs mais reposent sur le postulat selon lequel le partage d'une pratique culturelle joue une place importante dans le parcours de remobilisation des personnes qui cumulent des freins importants à l'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi la participation aux ateliers artistiques a pour vocation de :

- favoriser la rencontre et les échanges entre les participants,
- extérioriser des ressentis, témoigner et partager des parcours de vie difficiles, parfois chaotiques,
- travailler grâce à des outils culturels et artistiques sur la prise de parole, l'estime de soi, la réappropriation de la parole et du corps,
- développer la connaissance de techniques artistiques,
- faire appel et valoriser les savoir-faire,
- accompagner et valoriser les personnes en les encourageant à se dépasser par le biais de la création,
- participer à changer le regard sur cette frange de la population en favorisant les pratiques en groupes mixtes et en valorisant les productions artistiques en milieu ouvert.

A terme, le projet est de parvenir à :

- ce que certains ateliers puissent être partagés avec des habitants de Vitrolles eux-mêmes artistes amateurs,
- ce que les œuvres des résidents soient exposées dans les différents lieux culturels,
- inscrire ces créations dans les temps événementiels proposés par la ville.

### 5.3.2. Les autres supports de la vie collective

Parallèlement aux ateliers, l'équipe propose :

- un accueil café tous les matins,
- un petit déjeuner une fois par semaine,
- un repas partagé une fois par mois,
- l'entretien d'un jardin partagé.

# 6. LE RESPECT DES DROITS ET LIBERTES DES PERSONNES

## 6.1. Les outils

Les Maisons Relais ne sont pas soumises à la Loi 2002-2. Néanmoins, les outils de cette dernière ont été dupliqués et adaptés au cadre de la Maison Relais.

Ainsi :

- un livret d'accueil, dans lequel il y a la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement, est remis à toute personne lors de son admission,
- chaque résident signe un contrat de résidence,
- Un Dossier Individuel d'Accompagnement est constitué pour chaque personne dans un fichier informatique. Il permet d'enregistrer les informations relatives à l'utilisateur et à l'accompagnement.
- un Conseil de Maison, calé sur le modèle du Conseil de la Vie Sociale, se réunit régulièrement.

## 6.2. Dans le logement

Un état des lieux est réalisé avec la personne à l'entrée et à la sortie du logement mis à disposition. Il est signé par les deux parties.

Une caution est demandée pour le logement et pour le bip.

Un justificatif est remis lors du règlement. Un échéancier du paiement de loyer peut être accordé.

Chaque personne a la possibilité d'entrer et de sortir librement.

L'hébergement de tiers est autorisé 4 nuits par mois. Les personnes sont informées de la possibilité de visites de leur logement par le personnel ou d'une intervention technique en ou sans leur présence.

## 6.3. Lors de l'accompagnement

Le partage d'informations sur les personnes accompagnées se fait prioritairement dans le cadre des réunions d'équipe.

Lors des séances d'analyse de la pratique, les personnes accompagnées ne sont pas nommées.

La confidentialité et le respect du secret professionnel sont inscrits dans le contrat de travail des salariés.

Le Dossier Individuel d'Accompagnement (DIA) est uniquement accessible aux membres de l'équipe qui interviennent dans l'accompagnement de la personne.

Les personnes peuvent consulter leur dossier lorsqu'elles le souhaitent. Le DIA permet une traçabilité des démarches et donc de pouvoir remettre aux personnes les documents relatifs à leur accompagnement pendant et après celui-ci.

Toute personne peut :

- désigner une personne pour l'accompagner dans ses démarches,
- faire appel à la personne qualifiée de son choix.

# 7. LES PARTENARIATS

## L'ANCRAGE DES ACTIVITES DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURES

### 7.1. Rappel

---

L'accompagnement s'inscrit dans une logique :

- de veille sanitaire et sociale qui permet d'alerter quand cela est nécessaire,
- d'orientation vers les services de droit commun et de mise en lien avec leurs représentants.

Par conséquent, une grande partie de l'accompagnement s'inscrit dans des logiques partenariales avec des principes de spécialité.

### 7.2. Les partenaires

---

Les partenariats de l'association se déclinent suivants les domaines de collaboration.

#### La santé

- Sécurité Sociale,
- les services de santé du Centre Hospitalier Montperrin,
- CMP Vitrolles.

#### L'emploi et la formation

- Maison de l'Emploi,
- Mission Locale,
- Pôle Emploi,
- Vitropôle,
- Mission Insertion.

#### Aides et secours

- associations caritatives vitrollaises,
- CCAS,
- Épicerie Sociale.

#### Mobilité, culture et loisirs

- ville de Vitrolles,
- les centres Sociaux,
- Maison pour Tous,
- Culture du cœur.

# 8. LES RESSOURCES HUMAINES

## LES RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES ET LEUR ORGANISATION

### 8.1. La composition de l'équipe

---

#### 8.1.1. Les ressources affectées à la Maison Relais

L'équipe se compose de :

- deux hôtes (2 ETP) chargés de la vie quotidienne, de l'accompagnement et de la vie collective,
- un chef de service (0,3 ETP) mutualisé avec le Foyer de Jeunes Travailleurs qui assure la coordination de l'équipe et un appui direct,
- un ouvrier qualifié qui vient en appui de la gestion du parc de logements.

#### 8.1.2. Les ressources additionnelles

Elle est renforcée avec :

- le service logistique de l'association qui vient en appui de l'équipe pour la gestion du parc logements. Par ailleurs, il comprend, entre autres, d'un chargé de maintenance sécurité. Cette personne veille au respect des contraintes légales et techniques relatives à la sécurisation des biens et des personnes (suivi des registres sécurité, organisation des exercices incendie, mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels),
- deux infirmières du Pool Santé,
- l'intervenant socio-éducatif du Foyer de Jeunes Travailleurs et de volontaires en service civique qui proposent des sorties et animations,
- l'accompagnatrice à l'emploi qui est employée à l'Escale Saint Charles pour le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Marseille Provence Métropole,
- le Pool Insertion Pro de l'association qui réunit, une fois par mois, l'ensemble des conseillers en insertion professionnelle et les référents insertion pour échanger des informations pratiques et de veille, et dispose d'une boîte mail commune « groupe insertion pro »,
- d'autres services transversaux de l'association : Ressources Humaines, Comptabilité / Finances, Qualité et Systèmes d'information, et Direction Générale.

### 8.2. L'organisation de l'équipe

---

#### 8.2.1. Les tâches

Les hôtes :

- accompagnent individuellement les résidents sur tous les aspects (santé, logement, administratif, emploi, etc.) en lien avec les partenaires sociaux,
- maintiennent les contacts avec les services qui ont orienté le pensionnaire vers cette structure,
- organisent les liens avec l'environnement local de la maison : mairie, services sanitaires et sociaux, équipements publics, structures d'animation et de loisirs ainsi que le voisinage de la maison, pour l'ouvrir au tissu social de proximité,
- définissent conjointement avec les résidents les modalités de la vie collective,
- animent les espaces et les temps communs à tous les pensionnaires avec un principe de réunion périodique avec les pensionnaires,
- facilitent les relations entre les résidents,
- sont présent(e)s quotidiennement et à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif.

### 8.2.2. La continuité

Le planning des hôtes est organisé de façon à permettre :

- une présence professionnelle sur une importante plage horaire : de 9h à 20h30,
- des temps de travail en commun.

## 8.3. La formation continue

---

De nombreuses conférences et formations collectives sont organisées pour permettre aux équipes des différents services d'acquérir des connaissances sur les questions liées à l'accompagnement des personnes : les écrits professionnels, le projet personnalisé, la gestion des situations de crise.

Les sessions de sensibilisations sur les thématiques liées à la santé sont nombreuses : un cycle spécifique a été organisé de septembre 2018 à juin 2019 sous la forme de conférences mensuelles.

Le personnel bénéficie tous les deux ans d'une formation au secourisme.

## 8.4. Le soutien aux professionnels

---

Il repose sur :

- les réunions d'équipe,
- l'analyse des pratiques : les équipes bénéficient une fois par mois d'un temps d'analyse des pratiques animé par un superviseur extérieur,
- les formations,
- l'organisation d'événements variés de cohésion,
- les entretiens professionnels,
- la participation à des réseaux,
- les échanges avec des partenaires et homologues.

## 8.5. La prévention des risques psychosociaux

---

Elle repose sur :

- les éléments du DUERP,
- le poste maintenance et sécurité du pôle logistique habitat,
- la formation continue,
- la démarche continue d'amélioration de la qualité,
- le développement des démarches préventives.

# 9. LES OBJECTIFS

## LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DÉVELOPPEMENT

### 9.1. L'amélioration continue de la qualité

#### Un objectif permanent de l'association

Depuis 2007, l'association s'est engagée dans une politique d'amélioration continue de la qualité.

Ce projet d'établissement a été rédigé dans le prolongement de l'évaluation interne de la filière Habitat réalisée en 2019.

#### 9.1.1. Les modalités de mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne

La gouvernance et la direction de la structure ont fait le choix d'avoir recours à une ressource externe pour animer la démarche d'évaluation interne de la filière Habitat Jeunes et Habitat Accompagné de manière qualitative et participative, ceci signifiant :

- un nombre conséquent de réunions de travail a été dédié à la démarche d'évaluation (6 au total),
- la majorité des équipes des deux territoires a été impliquée, soit 10 personnes,
- le contenu de l'évaluation s'appuie sur l'expérience des équipes,
- le travail en équipe autour des questions évaluatives lors des séances a également permis un échange de pratiques.

#### 9.1.2. L'élaboration du référentiel

La remontée d'informations a été effectuée au moyen d'un référentiel élaboré à partir :

- des recommandations de l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Etablissements et services Sociaux et Médico-Sociaux suivantes:
  - L'ÉVALUATION INTERNE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'INCLUSION SOCIALE (MAI 2008),
  - LES ATTENTES DE LA PERSONNE ET LE PROJET PERSONNALISÉ (JANVIER 2012),
  - EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DU SECTEUR DE L'INCLUSION SOCIALE (JANVIER 2012),
  - ACCOMPAGNER L'ACCÈS AUX DROITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES DE L'INCLUSION SOCIALE RELEVANT DE L'ARTICLE L 3212-1 DU CASF (MAI 2012),
- de la CIRCULAIRE DU 8 JUIN 2018 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PARCOURS DE SANTE DES MIGRANTS PRIMO-ARRIVANTS,
- du REFERENTIEL DE L'ÉVALUATION INTERNE PRECEDENTE (2013),
- de L'ARTICLE D. 311-3 DU CASF.

Par ailleurs, ce référentiel balaie les différents périmètres recommandés et correspondent aux objectifs communs de l'accompagnement tels que définis dans la Loi du 2 janvier 2002 et dont les principaux critères d'appréciation sont définis dans le décret d'application du 15 mai 2007. Ils relèvent de :

- la promotion de l'autonomie,
- la personnalisation de l'accompagnement,
- la garantie des droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement / service,
- la protection des personnes et la prévention des facteurs de risque.

L'axe promotion de l'autonomie a été scindé en quatre thèmes :

- l'accès et le maintien des droits sociaux et des ressources,
- l'accès aux soins et la promotion de la santé,
- l'accès et / ou le maintien dans un parcours professionnel,
- l'accès au logement.

Chaque thème a fait l'objet d'une réunion de travail qui a permis d'évaluer l'ensemble des critères d'évaluation.

Les données recueillies ont permis d'élaborer un diagnostic qui synthétise ces éléments et fonde les axes majeurs du plan d'amélioration de la qualité.

## 9.2. Les axes d'amélioration du service

A l'heure de l'écriture de ce projet, la Maison Relais a moins d'un an d'existence. Les axes d'amélioration sont issus de l'évaluation de cette première année de fonctionnement.

### 9.2.1. L'admission

Les axes d'amélioration en lien avec l'admission sont :

- communiquer aux prescripteurs et aux membres de la commission de pré-admission, le public cible d'une maison relais et la spécificité de l'offre de service. Le nombre important de résidents et l'hétérogénéité des problématiques nécessitent d'être vigilants à ce que les besoins du public accueilli correspondent aux modalités de l'accompagnement :
  - dans l'intérêt des personnes,
  - pour ne pas déséquilibrer la mission des hôtes qui repose normalement sur deux piliers : l'accompagnement individuel et l'animation de la vie collective au profit du premier sur le deuxième,
- inclure dans le dossier d'admission une partie consacrée à l'évaluation sociale de la personne afin de vérifier l'existence des ressources et des partenaires nécessaires à son accompagnement,
- sensibiliser les prescripteurs au caractère indispensable de la poursuite de l'accompagnement du parcours de la personne.

### 9.2.2. L'accompagnement

Les axes d'amélioration en lien avec l'accompagnement sont :

- veiller à ce que l'accompagnement socio-éducatif ne se limite pas à assurer une veille sociale visant à vérifier l'ouverture, la continuité des droits et à une orientation vers le droit commun,
- renforcer l'équipe de compétences extérieures en ayant recours à des montages partenariaux spécifiques, notamment :
  - conventionnement avec un cabinet d'infirmiers libéraux,
  - mutualisation des Prestations de Compensation du Handicap et des plans d'aides pour l'accompagnement dans le logement,
- qualifier l'équipe sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique,
- développer les partenariats autour des besoins des personnes repérés lors de cette première année de fonctionnement :
  - l'accompagnement de la parentalité. Par exemple, pour accompagner les pères désireux de pouvoir exercer le droit de garde de leur enfant : prospecter les possibilités d'accueil sur un week-end,
  - l'accompagnement des problèmes de santé liés au vieillissement,
- proposer des temps d'analyse de la pratique communs avec d'autres équipes de Maison Relais (en sus de ceux dont elle bénéficie déjà au sein de l'AAJT).

### 9.2.3. La vie collective

Les axes d'amélioration en lien avec la vie collective sont :

- développer les actions visant à conjuguer : « la diversité et le vivre ensemble » en s'appuyant sur les propositions du Conseil de Maison et sur celles formulées par les résidents lors de la réunion organisée en leur direction pour recueillir leur point de vue sur l'offre de service,
- développer les activités culturelles comme outil de remobilisation, notamment en « mode projet » pour impliquer sur la durée les résidents et les aider dans leur développement de leurs compétences sociales.

### 9.2.4. La gestion des logements

Réfléchir à la répartition des tâches relatives aux aspects logistiques et techniques du logement entre les hôtes, le service logistique, l'ouvrier.

## 9.3. Les axes de développement de l'association

---

Les axes d'amélioration de l'établissement sont en synergie avec les axes de développement de l'association :

- poursuite de la politique de formation, de transversalité des services,
- développement des pratiques en matière de qualité (formalisation, évaluation, capitalisation),
- veille active sur les évolutions des publics et de leurs besoins,
- développement des partenariats de prises en charge et des partenariats institutionnels et financiers.

En matière de développement, l'association revendique d'abord et avant tout une démarche qualitative, la dimension quantitative se voulant maîtrisée. L'association entend demeurer artisanale et professionnelle à la fois, légitime d'abord au titre de la qualité de son travail auprès de publics choisis sur des territoires sur lesquels elle a développé et continuera de développer des partenariats et des alliances forts.